

Le 9 décembre 2008

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 20 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs André Drolet, Robert Pilote et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Yvon-Paul Morrissette est absent avec motivation.

Rés. 08-478 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal Avis de accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.  
convocation

Rés. 08-479 Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par monsieur Robert Pilote et  
Emprunt règl. unanimement résolu:  
#06-508...

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt au montant de 1 727 800 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 06-508 (Construction des puits #4 et 5), 06-513 (Installation de réservoirs incendie souterrains), 07-527 (Remplacement de conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale, #civique 3785 à 3944), 07-539 (Construction de la rue Soumande), 07-545 (Pulvérisation et pavage de l'avenue Royale, #civique 3944 à 4271), 07-546 (Remplissage du fossé sur le boulevard les Neiges) et 08-550 (Remplacement de conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale, #civique 3457 à 3785) au prix de 98.01, échéant en série 5 ans comme suit:

82 100 \$	3.25%	16 décembre 2009
86 500 \$	3.40%	16 décembre 2010
91 200 \$	4.00%	16 décembre 2011
96 500 \$	4.25%	16 décembre 2012
1 371 500 \$	4.65%	16 décembre 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés. 08-480 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges se propose d'emprunter par billets Modification un montant total de 1727 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les règl. 06- montants indiqués en regard de chacun d'eux;  
508...

Règlement numéro	Pour un montant de
06-508 (PIQM)	221 000 \$
06-508	52 260 \$
06-513	47 800 \$
07-527	18 000 \$
07-539	69 000 \$
07-545	238 260 \$
07-546	10 740 \$
08-550	1 070 740 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 16 décembre 2008;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 82 100 \$
2. 86 500 \$
3. 91 200 \$
4. 96 500 \$
5. 101 700 \$ (à payer en 2013)
5. 1 269 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2014 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 06-508 (Construction des puits #4 et 5), 06-513 (Installation de réservoirs incendie souterrains), 07-527 (Remplacement de conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale, #civique 3785 à 3944), 07-545 (Pulvérisation et pavage de l'avenue Royale, #civique 3944 à 4271), 07-546 (Remplissage du fossé sur le boulevard les Neiges) et 08-550 (Remplacement de conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale, #civique 3457 à 3785) chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Rés. 08-481      Attendu les informations reçues de l'entrepreneur à l'effet que l'hiver est la période où il se génère le plus d'ordures dans les commerces de St-Ferréol-les-Neiges;

Contrat      Attendu qu'en procédant à la cueillette des ordures aux 2 semaines les conteneurs des ordures      commerces risquent de déborder;

Attendu que selon les informations reçues, l'incinérateur de Québec n'accepte pas les déchets monstres;

Attendu que la municipalité procède à la cueillette des déchets monstres 1 fois par mois;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal révise sa décision rendue en vertu de la résolution #08-409 et qu'il demande à l'entrepreneur *Sani-Terre environnement inc. (9015-4832 Québec inc.)* à ce que la cueillette des ordures s'effectue à toutes les semaines et que les ordures soient transportées à l'incinérateur de Québec, sauf dans la semaine des déchets monstres où elles seront dirigées vers le site d'enfouissement à St-Tite-des-Caps.

Avis de motion      Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement d'emprunt au fonds de roulement, d'un montant de 31 989,55\$, pour payer une partie des travaux de reconstruction du pont de la rue des Prairies. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 08-482 Publication vœux du maire	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal fasse paraître les vœux du conseil municipal dans le journal L'Autre Voix, sur 1/8 page, pour un montant de 215 \$.
Rés. 08-483 Invitation profession- nels	Attendu que la municipalité souhaite procéder à la réfection complète de la voirie sur les rues des Jardins et des Myrtilles;  Attendu que les travaux sont évalués à 400 000 \$;  Attendu que les honoraires des ingénieurs pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux devraient se situer entre 25 000 \$ et 100 000 \$;  Attendu qu'en vertu du Code municipal, la municipalité doit aller sur invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs pour tout contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal invite les firmes d'ingénieurs suivantes à soumissionner pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de voirie sur les rues des Jardins (340 m) et des Myrtilles (200 m) :  - Roche Ingénieurs-conseils - Genivar Groupe Conseil - BPR Ingénieurs-conseils - Le Groupe Tecslt

Levée de l'assemblée à 20 heures 15.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.